



COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 27/05/2025

Chambéry obtient le label Climat-Air-Énergie 3 étoiles pour son engagement dans la transition écologique.

La Ville de Chambéry a obtenu 3 étoiles à la labellisation Territoire Engagé pour la transition écologique « Climat-Air-Énergie », décernée par l'ADEME. Une distinction qui valorise une politique de transition écologique ambitieuse, concrète et structurée.

CHAMBERY RECONNUE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le label Climat-Air-Énergie (anciennement Cit'ergie) s'inscrit dans le programme TETE (Territoire Engagé dans la Transition Écologique). Il évalue et valorise la performance et l'engagement des collectivités locales dans une démarche de transition écologique ambitieuse. Structuré en cinq niveaux de performance, il s'appuie sur un référentiel exigeant qui guide l'action publique locale sur quatre ans.



Déjà labellisée une première fois en 2014 en obtenant deux étoiles, la Ville de Chambéry - qui avait entre temps suspendu son engagement - a souhaité relancer la démarche en 2020 et s'engager vers une ville en transition.

Attribué pour une durée de quatre ans, ce label distingue la politique écologique menée par la Ville dans plusieurs domaines, tels que le développement territorial, le patrimoine communal, les mobilités ou encore l'énergie. Il récompense des actions concrètes, comme le programme de végétalisation des cours d'école, les plans de sobriété énergétique et de gestion de la ressource en eau, la démarche « Ville apaisée », ainsi que l'organisation interne visant à diffuser une culture de la transition écologique auprès des agent·es et des élu·es.

Parmi les 34 875 communes françaises recensées en 2025, 430 ont demandé et obtenu le label, et 51 ont obtenues 3 étoiles ou plus. En Savoie, seule trois communes sont labellisées, avec, parmi elles, les communes de la Motte-Servolex, Montmélian et désormais Chambéry.

UNE STRATEGIE FONDEE SUR DES ACTIONS CONCRETES

Le label évalue également l'engagement de la collectivité à travers sa stratégie de transition écologique et de son plan d'actions opérationnelles, qui comprend 68 actions planifiées pour la période 2024-2028. Cette stratégie se distingue par sa capacité à croiser plusieurs enjeux : l'atténuation du changement climatique et la réduction des gaz à effet de serre (GES), l'adaptation

VILLE DE CHAMBERY
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

04 79 60 23 05 - chambéry.fr -   @VilledChambery

du territoire face aux conséquences du changement climatique, ainsi que la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Elle se traduit de manière concrète dans le quotidien des chambérien .nes grâce à la mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité au service de 4 objectifs :

1. Réinventer les mobilités urbaines ;
2. Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir ;
3. Vivre dans une ville plus fraîche et vivante ;
4. Agir ensemble pour aller plus loin.

UNE DYNAMIQUE A CONSOLIDER ET A PARTAGER

Au-delà de la reconnaissance du travail effectué, ce label est utilisé comme un véritable outil de pilotage par la collectivité, permettant d'évaluer, d'améliorer et de valoriser chacune des actions. Un suivi annuel de la démarche sera assuré par un conseiller habilité par l'ADEME, durant les 4 années de labellisation de la collectivité.

UN RENDEZ-VOUS NATIONAL POUR VALORISER L'ENGAGEMENT DE CHAMBERY

La remise officielle du label se tiendra à l'occasion du Salon des maires qui se tient à Paris du 18 au 20 novembre 2025, en présence de l'ADEME. Cette remise sera l'opportunité pour la Ville de partager sa démarche avec d'autres collectivités et de faire connaître ses réalisations en matière de transition écologique.

PARMI LES ACTIONS MENEES POUR FAIRE DE CHAMBERY UNE VILLE EN TRANSITION

- Augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération dans le réseau de chauffage urbain qui sera étendu à de nouveaux quartiers et communes aujourd'hui non desservis ;
- Mise en œuvre d'un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, sans précédent ;
- Soutien à la rénovation des logements privés, avec un dispositif d'exonération de taxe foncière à hauteur de 50% sur trois ans pour les propriétaires ayant effectué des travaux dans leur logement ;
- Mise en place d'un plan de sobriété, pour favoriser les économies d'énergie et d'eau, qui comprend notamment l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 h du matin ;
- Lancement de chantiers participatifs pour la végétalisation et la désimperméabilisation d'espaces publics dans plusieurs parcs et plusieurs écoles de la ville (Buisson Rond, Jean Rostand...) ;
- Aménagement de nouveaux ÉcoQuartier (Nord des Combes, Vetrotex, La Cassine) ;
- Maîtrise de la densification à travers des négociations avec les promoteurs, pour obtenir de leur part des propositions plus qualitatives, et des échanges en continu avec les riverains.

2

Contact presse : service communication de la Ville de Chambéry
04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr